

Laboratoire de Biologie Médicale

L'équipe médicale du Laboratoire des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc souhaite vous informer des nouveautés mises en œuvre, pour permettre de mieux répondre à vos attentes et aux exigences réglementaires.

ENVOI DES RESULTATS D'EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE EN LIGNE

Désormais, tout médecin inscrit sur **Apicrypt** recevra les résultats de biologie médicale de ses patients (hors hospitalisation), directement sur sa messagerie **Apicrypt**.

Afin de valider cette transmission, un dossier test vous sera envoyé, vous devrez alors attester de la bonne qualité de réception en nous renvoyant par courrier ou courriel, une copie de ces résultats.

Après validation, vous pourrez choisir de ne plus recevoir d'exemplaire papier.

Un serveur de résultats de biologie sera disponible sur le site Web des HDPMB courant 2016.



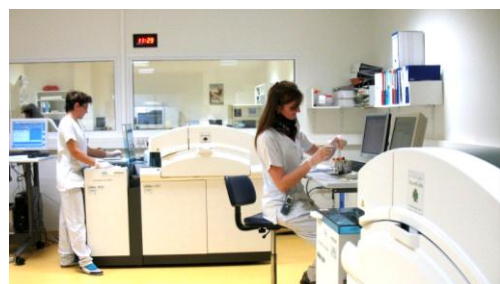
PROCEDURE D'ACCREDITATION

L'ensemble de l'équipe met tout en œuvre au quotidien afin de mener à bien la démarche qualité qui aboutira à l'accréditation en 2015, selon la norme NF EN ISO 15189 des laboratoires de Biologie Médicale.

Les biologistes se tiennent à votre disposition pour toute question.

MANUEL DE PRELEVEMENT EN LIGNE

Sur le site web de l'hôpital www.chi-mont-blanc.fr, vous pouvez accéder directement à la page dédiée au laboratoire et y consulter le **manuel de prélèvement** (ou « Informations utiles avant un prélèvement »).



HORAIRES D'OUVERTURE

Le laboratoire des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc est ouvert :

- du lundi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 13h15 à 18h.
- le samedi de 9h à 12h.

Possibilité de déposer des prélèvements en dehors de ces horaires, dimanches et fériés compris. Dans ce cas, prévenir au 04 50 47 31 69.

